

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7020

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 8

À l'alinéa 16, substituer à la première occurrence des mots :

« par décret »

les mots :

« après négociation avec les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire ce projet de réforme dans un véritable dialogue social.